

Séance du 28 mai 2024

**PRESENTS** : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;  
MARIR K., WATTIEZ M., WATTIEZ L., KELIDIS M., Echevins

PATTE C., SAVINI A.M., MONNIEZ C., WATTIEZ F., MARICHAL M.,  
DELPOMDOR D., VANWIJNSBERGHE B., MAHIEU A., HOSLET G.,  
CIAVARELLA S., WALLEMACQ H., VAN CRANENBROECK A.,  
POTENZA D., PLANCQ I., IVANCO N., DUMORTIER V., Conseillers

BILOUET V., Directrice Générale

---

LE CONSEIL COMMUNAL,  
Délibérant en séance publique ;

Vu l'Arrêté Royal du 17 juin 1976 autorisant la constitution de l'intercommunale  
IPALLE ;

Vu l'affiliation de la Commune à l'intercommunale ;

Vu l'article L1523-12 du décret du 19 juillet 2006 modifiant le livre V de la première  
partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu la convocation officielle ayant à l'ordre du jour les points suivants :

1. Approbation du rapport de développement durable 2023
2. Approbation des comptes annuels statutaires au 31/12/2023 de la SCRL IPALLE :
  - 2.1. Présentation des comptes annuels par secteur d'activité, des comptes annuels de la SCRL IPALLE et de l'affectation du résultat
  - 2.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
  - 2.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
  - 2.4. Approbation des comptes annuels et de l'affectation du résultat
3. Prise d'acte des comptes annuels consolidés au 31/12/2023 de la SCRL IPALLE
  - 3.1. Présentation des comptes annuels consolidés de la SC IPALLE et de l'affectation du résultat
  - 3.2. Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale
  - 3.3. Rapport du commissaire (réviseur d'entreprises)
  - 3.4. Prise d'acte des comptes annuels consolidés et de l'affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs
5. Décharge au commissaire (réviseur d'entreprises)
6. Rapport de rémunération (art.6421-1 du CDLD)
7. Documents exigés par le CDLD
8. Partenariat pour la gestion des biodéchets : création de la société Val'Bio

Vu les documents transmis par l'intercommunale IPALLE, accompagnant l'invitation à  
cette assemblée ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

**DECIDE** :

Article 1 :

D'approuver, aux majorités suivantes, les points ci-après, inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2024 de l'intercommunale IPALLE :

Point 1 : **PAR** .....approbation du rapport de développement durable 2023.

Point 2 : **PAR** ..... approbation des comptes annuels statutaires au 31/12/2022 de la SC IPALLE (2.1. à 2.4.)

Point 3 : **PAR** ..... prise d'acte des comptes annuels consolidés au 31/12/2023 de la SC IPALLE (3.1. à 3.4.)

Point 4 : **PAR** ..... Décharge aux administrateurs

Point 5 : **PAR** ..... Décharge au Commissaire (Réviseur d'entreprises)

Point 6 : **PAR** ..... Rapport annuel de rémunération (art 6421 – 1CDLD)

Point 7 : **PAR**..... Documents exigés par le CDLD

Point 8 : **PAR** ..... Partenariat pour la gestion des biodéchets : création de la société Val'Bio

Article 2 : de charger les délégués de la commune de Bernissart de se conformer à la volonté exprimée ce jour par le conseil communal.

Article 3 : de charger le collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : de transmettre la présente délibération ainsi que le mandat complété sans délai à l'intercommunale à l'adresse mail suivante : [nathalie.deplus@ipalle.be](mailto:nathalie.deplus@ipalle.be)

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Véronique BILOUET



Roger VANDERSTRAETEN